

**Compte rendu de séance  
du Conseil Municipal du 20 mai 2010**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT  
Mmes les conseillères BURGER Brigitte, ERNEWEIN Véronique  
MM. les conseillers WEISS Claude, HARTSTREISEL Jacky, MEHL Charles,  
PONTA Norbert, JACOB Jacky, DURINGER, Mathieu, DUB Albert,  
ETTLINGER Michel, ULRICH Xavier, GROSS Jean-Nicolas,  
DIEBOLD Christian, RIEHL Bernard, GEBHARDT Valentin.

**Absent excusé** : ./.

**Absent non excusé** : ./.

**1) Remplacement des adjoints démissionnaires**

Les démissions aux postes d'adjoints de MM. HARTSTREISEL Jacky et WEISS Claude ont été reçues en mairie respectivement le 17 février 2010 et le 29 mars 2010. Elles ont été adressées au Préfet du Bas-Rhin en date du 06 avril 2010 qui les a acceptées. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la suite à réserver en vue de pourvoir ou non au remplacement des postes d'adjoints devenus vacants.

Mme le Maire expose à l'assemblée, les circonstances qui ont amené les deux intéressés à démissionner de leur poste d'adjoint.

En 2008, alors que l'équipe maire et adjoints a été élue, ils étaient tous débutants dans la fonction et avaient pris l'engagement de faire le point au bout d'un tiers du mandat.

Claude WEISS, 1<sup>er</sup> adjoint, pour des raisons de charge professionnelle, n'arrive pas à dégager suffisamment de temps pour s'engager dans la vie de la commune. Il a souhaité renoncer à sa fonction d'adjoint mais reste délégué à la communauté de communes.

Jacky HARTSTREISEL, 3<sup>ème</sup> adjoint, retraité et disponible, avait vivement souhaité son poste au moment de son élection. Mais leur sens et leur conception du travail, de l'engagement et des responsabilités étant incompatibles, le maire lui a adressé une lettre de mise en garde au mois de janvier. Plutôt que de se remettre en cause, il a préféré démissionner de sa fonction d'adjoint.

Les deux démissions ont été transmises au Préfet qui les a actées au 30 avril, date à laquelle s'arrête le versement des indemnités.

Mme SUTTER propose donc de ramener les postes d'adjoint de 5 à 3 en supprimant les deux postes vacants.

Adopté par 12 voix pour et 7 abstentions (Mme et MM. ERNEWEIN, DIEBOLD, ETTLINGER, ULRICH, GROSS, DUB, GEBHARDT).

M. ULRICH intervient pour justifier les votes d'abstention. Il rappelle qu'en 2008, leur groupe avait déjà voté contre la décision de fixer le nombre d'adjoints à 5. C'est dans un esprit d'ouverture et de travail en commun qu'ils étaient éventuellement prêts à une proposition pour un poste d'adjoint dans leur rang mais constatent que cet état d'esprit n'est pas partagé par tout le monde, d'où un vote d'abstention.

Il demande toutefois à être destinataire d'une copie des arrêtés des délégations que le maire aura accordées aux adjoints nouvellement promus.

## **2) Fixation des indemnités de fonction des élus**

Le bénéfice d'une indemnité de fonction est subordonné à l'intervention d'une délibération expresse du Conseil Municipal et pour les adjoints à l'exercice d'une fonction par délégation du Maire.

Suite à la démission de deux des adjoints et à la suppression des deux postes vacants, il est décidé de reprendre la délibération concernant les indemnités allouées à chacun d'eux. Il est proposé de rester sur la base, pour les adjoints, de la moitié d'une indemnité maximale pouvant leur être allouée.

Après délibération, cette proposition est retenue à l'unanimité.

## **3) Election auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement**

Il est décidé de procéder à la désignation d'un nouveau délégué auprès du SDEA pour l'eau potable, en remplacement de M. HARTSTREISEL Jacky, adjoint démissionnaire.

Pour des raisons de disponibilité et en vue d'assister aux réunions du SDEA qui sont souvent organisées en journée, il est proposé de désigner Mme le Maire comme nouveau délégué auprès du SDEA.

Adopté à l'unanimité

## **4) Renouvellement des commissions municipales**

En raison du remaniement au niveau du bureau municipal, il y a lieu de revoir le fonctionnement des commissions communales et de redéfinir leur composition.

Après délibération, il est décidé de recomposer les commissions communales comme suit : (cf. tableau en annexe).

M. GROSS Jean-Nicolas souhaite qu'un rapport soit établi par les présidents à l'issue de chaque réunion de commission.

Adopté à l'unanimité

## **5) Budget primitif 2010 – Décision modificative N° 1**

L'analyse du budget primitif 2010 par le service du contrôle de légalité a permis de constater que le déficit d'investissement de 2009 d'un montant de 206 900 € n'avait pas été reporté dans le budget primitif.

Cette régularisation est à faire au moyen d'une décision modificative. Les crédits viendront en déduction des prévisions pour les travaux de la gendarmerie.

Après les explications données par le secrétaire, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications budgétaires suivantes dans la section d'investissement :

- article 001 : une dépense de 206 900 €
- article 2132 : une réduction de 206 900 €.

Mme le Maire précise que le projet budgétaire avait été remanié plusieurs fois, notamment en raison des multiples demandes de subventions qui n'ont pas été déposées dans les délais. Elle rappelle les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2008 qui précise que celles-ci doivent être déposées en mairie avant le 31 janvier de l'année en cours. Toute nouvelle demande arrivée après cette date sera dorénavant reportée l'année d'après.

Adopté à l'unanimité

## **6) Régime indemnitaire – Indemnité d'exercice de missions des Préfectures**

L'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) est une indemnité instituée par la réforme du régime indemnitaire, constituant un élément à part entière de ce régime et susceptible d'être allouée aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La commune souhaite instaurer cette indemnité permettant le cas échéant de verser un complément de rémunération à certains agents, lorsque ceux-ci ne peuvent plus bénéficier d'un certain complément en raison de leur grade ou de leur avancement.

Le secrétaire précise les modalités d'attribution de cette prime qui s'apparente à celle déjà en vigueur dans la commune, notamment l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).

L'instauration de cette nouvelle prime vise deux objectifs. Répondre à une obligation réglementaire qui limite l'attribution de l'IAT au grade de rédacteur, 5<sup>ème</sup> échelon (cas de Mme ZILLER Isabelle), d'ici la fin de l'année et permettre par l'attribution de cette prime de valoriser les prises d'initiatives et de responsabilité (encadrement des services techniques par M. METZ Dany).

Adopté à l'unanimité

## **7) Maintenance des équipements des aires de jeux**

Il est proposé de renouveler un contrat de 3 ans avec l'entreprise SATD pour la maintenance des équipements des aires de jeux et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

Le tarif proposé reste celui appliqué depuis les 3 dernières années, soit 580 € HT/an.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouveau contrat de 3 ans avec l'entreprise SATD.

Le contrôle du terrain multi-sport, sera assuré jusqu'à nouvel ordre par l'entreprise AGORESPACE dans le cadre du service après-vente et sera rediscuté le moment venu lorsque la prestation deviendra payante.

Adopté à l'unanimité

## **8) Mise en place d'une ligne de trésorerie**

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2008, celui-ci a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions, dont la possibilité de contracter des emprunts. Or la mise en place d'une ligne de trésorerie ne figure pas dans l'énoncé de cette délibération et ne peut être assimilée à un emprunt. Il revient donc au Conseil Municipal de prendre la décision pour la création d'une ligne de trésorerie de 150 000 €. Ces crédits seront alors à disposition de la commune et pourront être sollicités en cas de manque de trésorerie.

Après discussion, le Conseil autorise le Maire à signer un contrat pour la mise en place de la ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité

## **9) Divers**

- Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a souscrit :
  - un marché pour les travaux en moins de réaménagement du groupe scolaire – lot N°3 – Couverture-Zinguerie-Etanchéité pour un montant de –7 170,59 € TTC avec l'entreprise OLLAND de HAGUENAU.
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°1 – Gros-œuvre pour un montant de 12 594,01 € TTC avec l'entreprise SCHREPPFER de NEUWILLER –Lès-S-AVERNE ;
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°2 – Charpente bois pour un montant de 4 129,29 € TTC avec l'entreprise GTG de MARLENHEIM.
- Dans le cadre de ces mêmes délégations, le Maire a procédé au réaménagement de trois emprunts souscrits auprès de la Caisse de Crédit Mutuel LA VALLEE. La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2010 – Prêt à échéance fixe et à taux fixe 4% :
  - Emprunt N° 00043152809-voirie 2000-capital résiduel : 60 928,62 €
  - Emprunt N°00043152811-atelier-capital résiduel : 177 308,96 €
  - Emprunt N°00043152812-voirie 2005-capital résiduel : 115 074,16 €.
- La soirée du 13 juillet sera organisée cette année par le Badminton-Club. L'annonce d'investir dans un feu d'artifice que tous les deux ans n'ayant pas été faite en temps opportun, les organisateurs espèrent donc pouvoir compter sur un feu d'artifice cette année. La commune a passé une commande auprès d'ASTEC TV (coût 4 000 €). Cette discussion sera à reprendre avant l'élaboration du prochain calendrier des fêtes. Quant au 14 juillet Wecke, le Maire ne souhaite plus reconduire cette opération, compte tenu du faible nombre de jeunes présents et du gaspillage fait avec les brioches. Une alternative proposée serait de distribuer plutôt des sachets de friandises.
- M. RICHERT Christian, adjoint au maire informe l'assemblée que les fascines ont été mises en place sur les bassins versants au Nord de la Rue de la République. Un agriculteur a même pris l'initiative de transformer la bande enherbée en jachère fleurie (M. GROSS J.G.). Le dispositif sera renforcé par la mise en place de grilles de protection au niveau du déversoir d'orage sur le chemin d'exploitation.
- A force de persévérance et de courriers de relance, l'adjoint au maire Philippe OBRECHT a obtenu de l'Inspection d'Académie, qui dans un premier temps n'avait pas retenu le dossier de Schwindratzheim, la mise à disposition d'un tableau blanc interactif accompagné d'un vidéo-projecteur et d'un ordinateur portable pour l'école primaire.
- Suite à la réunion du mardi 11 mai où le débat n'avait pu être mené à son terme, pour apporter une réponse aux questions posées par M. ULRICH Xavier, délégué de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn auprès du SCOTERS, il est demandé à l'assemblée de se positionner et de préciser si le projet de plate-forme industrielle et artisanale intercommunale aux abords de l'autoroute, devait rester inscrit en tant que tel dans le SCOTERS. Pour les deux autres points soulevés, la gare intercommunale et la fusion bourg-centre entre Hochfelden et Schwindratzheim, faute d'éléments précis, l'avis est plutôt défavorable. M. RICHERT, adjoint au maire, estime que dans un souci de préservation de la ruralité, les élus de Schwindratzheim devraient avoir le courage de se positionner contre ce projet de zone. Cette réflexion est suivie d'un débat où les avis divergent, sans aboutir à une décision réellement exprimée. Le calendrier jouera toutefois dans le sens du maintien du projet, puisque le SCOTERS attend une réponse définitive pour la fin du mois de mai alors que la

décision qui devait être relayée et confirmée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ne pourra être débattue en temps et en heure, la réunion du conseil communautaire ayant été remise à une date ultérieure. Rappelons que la volonté de réaliser cette zone passera de toute façon par une décision locale puisqu'il faudra inclure la zone dans le PLU communal, le moment venu.

Séance close à 22h45.